que ce ne sont pas les plus riches qui sont les plus heureux, et croyant la nationalité canadienne-française en danger, si la confédération avait lieu, ils n'ont pas hésité un instant à se prononcer contre ce projet; et ils m'ont chargé de m'y opposer ici en leur nom comme leur représentant, de sorte qu'en agissant comme je le fais, M. le Président, je ne fais que me rendre à leurs désirs. (Ecoutez! écoutez!) Je regrette, M. le PRESIDENT, je dois le dire, que plusieurs des messieurs avec qui j'ai marché et avec qui je marche encore, aient autant appuyé qu'ils l'ont fait leurs objections à la confédération sur la confection du chemin de fer intercolonial. A entendre ces messieurs, on croirait véritablement que le Canada se termine ici à Québec, ou que la partie qui se trouve au-dessous ne vaut pas la peine qu'on s'en occupe. J'invite ces messieurs à regarder un peu plus attentivement la carte de la province jusqu'à son extrémité inférieure. -la Baie des Chaleurs et Gaspé, -et ils verront qu'il s'y trouve encore un assez vaste territoire et de bons terrains propres à la colonisation, comme ils pourront aussi s'en convaincre en jetant un coup-d'œil dans les rapports de la colonisation. Ils verront, dis-je, que si le chemin de fer était fait par la ligne dite du major Robinson, mais non par le . Nouveau-Brunswick, comme le recommandent les résolutions qui nous sont soumises, nous verrions avant peu d'années une immense population s'établir sur ce territoire, qui peut contenir plus de 100,000 ames; et plusieurs des messieurs qui s'opposent à la confection de ce chemin, qui habitent des comtés où il n'y a plus de place pour le surplus de la population, pourraient l'engager à aller s'établir là, et ils n'auraient pas lieu de le regretter. (Ecoutez! écoutez!) Et, M. le Président, outre les avantages que ce chemin procurerait au commerce du Canada en général, il aurait pour effet immédiat, s'il était fait pour communiquer au golfe St. Laurent par Ristigouche, de donner une grande impulsion à l'exploitation de nos pêcheries, qui pourraient employer plusieurs milliers de personnes de plus que celles qui y sont employées aujourd'hui. Cela aurait l'effet de retenir et de ramener même nos jeunes gens qui sont aux Etats-Unis. J'invite les messieurs qui s'opposent à ce chemin de se joindre à nous pour hâter sa confection, qui sera l'un des meilleurs moyens de ramener l'égalité de la population entre les deux provinces et de faire cesser ce cri si étourdissant

pour nous, Bas-Canadiens de la Rep. by Pop. (Ecoutez! écoutez! et rires.) J'admettrai volontiers, M. le PRÉSIDENT, que l'opinion paraissait d'abord favorable à la confédération en bas de Québec, ou du moins que l'on était disposé à la subir, parce qu'on avait fait croire qu'il n'y avait plus de gouvernement possible, et que la confédération était le seul moyen de régler nos difficultés ; mais je crois qu'elle est bien changée depuis que les explications ministérielles sont connues. Car tout le monde s'attendait, comme on le disait partout, qu'il y aurait des amendements,—que l'on connaîtrait comment les gouvernements locaux seraient composés, et quelle serait la dette du Bas-Canada. (Ecoutem! écoutem!) Avec ces quelques observations. M. le President, je terminerai en disant que je voterai contre les résolutions pour me rendre et me conformer aux désirs de mes constituants. (Applaudissements.)

M. J. J. ROSS—Je proposerai, M. l'ORA-TEUR, que le discours de l'hon. député soit imprimé dans une brochure séparée des débats officiels, et qu'il soit tiré à plusieurs milliers d'exemplaires pour être répandu dans le pays. (Écoutes! écoutes! et rires.)

M. BIGGAR—Comme les résolutions au sujet de la confédération excitent l'intérêt du pays à un haut dégré, je crois devoir faire précéder de quelques remarques le vote que je vais donner. Avant d'entrer matière, il me paraît nécessaire de définir aussi brièvement que possible ma position à l'égard du ministère actuel et des deux gouvernements qui l'ont précédé. Lors de mon élection en 1861, je déclarai à mes électeurs que je n'avais pas la moindre confiance dans le gouvernement CARTIER-MACDONALD alors existant, parce que je croyais que ce gouvernement avait mal administré les finances et que c'était à ses extravagances que le pays devait d'être à la veille de la banqueroute ; j'ajoutai que si j'étais élu député, je considércrais de mon devoir de voter non-confiance si ce vote était proposé. Le bill de milice fut présenté aux chambres en 1862 par cette administration, et je le votai dans la persuasion qu'il fallait ligiférer sur ce sujet et parce que j'en approuvais le principe. Quelques uns de mes amis politiques, avec qui je marchais alors, m'en blamèrent; mais je les ai vus plus tard suivre mes traces, et je les crois même aujourd'hui disposés à aller un peu plus loin que je le voudrais moi-même avec notre énorme dette. Quoiqu'il en soit, je suis heureux de les